

L'OPCO EP signe une convention régionale avec l'AGEFIPH

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité en Normandie (OPCO EP en Normandie) vient de signer avec L'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) une convention de partenariat.

Cette convention a pour objectif de formaliser les champs de collaboration entre l'OPCO EP et l'AGEFIPH sur le territoire de la Normandie en vue de :

- **Renforcer l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels** des personnes handicapées
- **Amplifier la mobilisation des entreprises et des branches** en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Elle s'inscrit dans le prolongement des axes définis dans la convention cadre nationale pour la professionnalisation et l'insertion des personnes handicapées.

Elle tient compte également de l'évolution de la conjoncture économique régionale, de l'analyse des entreprises assujetties et contribuant à l'obligation d'emploi et de la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et de leurs caractéristiques en Normandie.

L'OPCO EP et l'AGEFIPH mettent en synergie leur expertise et leurs moyens au bénéfice des solutions en matière de formation pour les personnes handicapées.

Cette convention est mise en œuvre pour répondre aux deux ambitions mentionnées, et décline les 5 objectifs opérationnels suivants :

Axe 1 : Professionnaliser les acteurs internes

Axe 2 : Informer, sensibiliser, outiller et accompagner les entreprises adhérentes à l'OPCO EP et les branches professionnelles sur le sujet du handicap en situation professionnelle

Axe 3 : Développer l'alternance, renforcer l'accès des demandeurs d'emplois en situation de handicap aux contrats en alternance

Axe 4 : Faciliter les transitions professionnelles des salariés handicapés en poste

Axe 5 : Mettre en place des plans d'actions sectoriels

Ce partenariat vise à :

- **Renforcer** l'articulation et les synergies entre les offres de services respectives de l'OPCO EP et l'AGEFIPH
- **Contribuer** à un meilleur « maillage » et dynamique de collaboration entre les deux réseaux
- **Apporter** également leur expertise

A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

A propos de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

L'Agefiph agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_

Contact Agefiph Normandie sur la convention signée avec l'OPCO-EP : Florence LAPHA, Chargée d'études, f-lapha@agefiph.asso.fr

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OCPO EP – astrid.chenard@opcoep.fr

Maya MEDDED – 06 68 38 03 24 – Attachée de presse – maya@diffusis.com